



JEUNESSE

COVID -19 : réouverture des écoles maternelles et élémentaires le 14 mai

La réouverture des écoles publiques bauloises fixée au 14 mai s'inscrit dans le processus national de reprise progressive de la scolarité des enfants.

Publié le 11 mai 2020

La ville de La Baule Escoublac, en liaison étroite avec l'inspectrice de la circonscription, les directrices d'écoles et les équipes enseignantes a envisagé un protocole d'accueil adapté à chaque établissement scolaire, dans le respect des consignes nationales.

LES MESURES COMMUNES A TOUS LES ETABLISSEMENTS

En complément des gestes barrières, la municipalité a mise en œuvre des mesures sanitaires et de sécurité à plusieurs niveaux :

- des **stocks de savons et de papier à usage unique en suffisance**, un **équipement en masques, gel, gants et visières pour les adultes de l'école**
- la **création de « SAS sanitaires » à l'entrée des établissements** (voir détails ci-dessous), un **dispositif de guidage dans et aux abords des écoles**
- un **protocole spécifique de désinfection des locaux** matins et soirs ainsi que plusieurs fois dans la journée., une désinfection systématique des objets touchés à plusieurs mains (portes, poignées, rampes, toilettes, etc...)
- une **aération maximum des locaux** tout au long de la journée, une **condamnation systématique des portes en position ouverte**
- la **condamnation des aires de jeux dans les cours d'écoles**
- la **condamnation des porte-manteaux** : les enfants poseront leurs vêtements sur le dossier de leur chaise, ils seront les seuls à manipuler leurs affaires de classe.
- La Ville fournira le cas échéant un sac ou des bannettes permettant de **constituer un « bureau**
<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-reouverture-des-ecoles-maternelles-et-elementaires-le-14-mai-5425?>

temporaire » pour les enfants et manipulés par eux seuls

- **une réorganisation matérielle des espaces en lien avec les équipes enseignantes** afin de respecter l'effectif maximum autorisé de 15 enfants et la distanciation physique nécessaire. Aussi, dans certains cas, la capacité limitée à 15 enfants accueillis a dû être abaissée notamment dans les classes de maternelle.

Eviter tout regroupement à l'entrée des écoles

Les familles sont invitées à **respecter rigoureusement les mesures de distanciation physique.**

Le stationnement dans les véhicules sur les parkings doit être privilégié chaque fois que possible pour limiter les contacts

Pour limiter ces regroupements, les **entrées/sorties scolaires s'effectueront de façon décalée.**

Les parents ne seront pas admis dans les classes même en maternelle

Les entrées et les sorties ont été anticipées en fonction des différentes configurations d'écoles soit par des circuits dissociés, soit par des files dédiées. Vous trouverez sur place les marquages nécessaires pour vous guider ainsi que l'aide des personnels municipaux.

Un « SAS sanitaire » est mis en place à l'entrée de l'école

avec présence d'un ou plusieurs agents municipaux chargés :

- **de la prise de température systématique**, sachant que la température ne doit pas dépasser 37°8 pour être admis à entrer dans l'établissement. Cette prise de température s'impose également aux adultes.

- **d'un rappel des gestes barrières**

- **de certaines formalités indispensables à l'accueil de votre enfant pour la journée :**

confirmation du repas cantine et de la présence ou pas à l'accueil périscolaire du soir

NB : Les parents ne doivent pas repartir avant le résultat de la prise de température, car les écoles ne peuvent pas accueillir l'enfant qui aurait une température supérieure à 37°8

Les masques pour les enfants ne sont autorisés qu'en cas de pathologie particulière et sur production d'un certificat médical

Les SAS seront équipés d'un distributeur de gel hydro-alcoolique pour les adultes. Les enfants seront dirigés prioritairement vers les toilettes pour le lavage des mains.

La contribution demandée aux parents pour aider les équipes éducatives et municipales

- Les parents doivent systématiquement **fournir chaque jour à leur(s) enfant(s) un paquet de mouchoir papier et une bouteille d'eau**

- Votre enfant doit avoir **une tenue adaptée à des activités extérieures**

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-reouverture-des-ecoles-maternelles-et-elementaires-le-14-mai-5425?>

- Les écoles seront ouvertes en horaires décalés jusqu'à 9h05 afin d'éviter des regroupements trop importants à l'entrée ou à la sortie. Les locaux sont ensuite fermés : nous invitons les familles à **respecter strictement les horaires** donnés par les enseignants et **nous vous informons qu'il ne sera plus possible d'accéder à l'école en dehors de ces horaires ni au cours de la journée.**

Un espace d'isolement identifié dans chaque école

un enfant qui manifeste un symptôme (toux, fièvre, fébrilité) sera immédiatement isolé avec un masque dans l'attente que ses parents puissent venir le chercher.

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire sera assuré à partir du 14 mai, date de réouverture de tous les établissements scolaires publics, mais selon des modalités particulières à retenir :

- la mise en place des mesures barrières et de limitation du nombre d'enfant par groupe sera la même que pour les classes

- **l'accueil périscolaire sera limité et proposé uniquement en direction** des enfants des professions prioritaires et des enfants dont les deux parents travaillent sans possibilité de télétravail sur production d'un **justificatif de l'employeur**

Nous invitons les familles à s'inscrire préalablement auprès du service de vie scolaire par l'intermédiaire du l'adresse Inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr, en précisant les coordonnées de la famille, le nom, prénom et classe de l'enfant et produisant une copie de leur justificatif professionnel.

Date limite des inscriptions : le mercredi 13 mai à 12 H

Les familles qui ne fréquentent habituellement pas le centre d'accueil devront ensuite (sous version dématérialisée) régulariser l'inscription de leur enfant auprès de la responsable du centre d'accueil.

La restauration scolaire

Les enfants seront accueillis dans le restaurant scolaire selon les modalités suivantes :

- passage aux toilettes et lavage des mains avant et après le déjeuner
- ordre de passage des groupes prédéfini, horaires décalés à partir de 11H 50
- repas servis à table sur plateaux individuels dans le respect des règles de distanciation physique
- temps récréatif dans la cour par groupe de 15 (maximum) dans des espaces dissociés et moyennant les mesures de distanciation physique sous la responsabilité d'un agent municipal

A noter : le déjeuner sera assuré dans les locaux de l'accueil périscolaire pour les enfants de l'école maternelle des Pléiades.

La MISS

Les cours de la MISS reprendront de façon partielle uniquement pour le groupe des confirmés. Les cours du mercredi sont fermés jusqu'en septembre prochain, seuls sont maintenus les cours dans les locaux scolaires, notamment pour les enfants préparant les examens de Cambridge qui se dérouleront en septembre soit :

- > Pour Bois Robin et les Pléiades, le jeudi soir à 16H40
- > Pour Paul Minot et Tanchoux, le lundi soir à 16H40

Pas de reprise des cours pour la chorale et les cours d'italien

La MJC

L'accueil en centre de loisirs sera assuré à partir du **mercredi 20 mai**, dans une configuration identique aux écoles en matière d'accueil et dans le respect des consignes sanitaires et les mesures de distanciation physique.

Cet accueil est conditionné par une **inscription préalable obligatoire auprès de la MJC**.

Dans un premier temps, seuls les enfants dont les parents exercent une profession prioritaire et les enfants dont les deux parents travaillent sans possibilité de télétravail (sur **production d'un justificatif de l'employeur**) pourront bénéficier de cet accueil en centre de loisirs.

Date limite des inscriptions : le vendredi 15 mai

L'accueil téléphonique de la MJC sera accessible dès lundi 11 MAI

Les activités alternatives

Un accueil municipal gratuit sera mis en place progressivement en alternance avec les jours d'école **à partir du 25 mai**, dans le respect de groupe de 10 à 15 enfants maximum sous la responsabilité d'animateurs et d'éducateurs sportifs.

Ce temps d'accueil est limité, comme pour le périscolaire aux familles prioritaires et aux familles dont les deux parents travaillent sans possibilité de télétravail.

Ce temps alternatif pourra être consacré à différentes activités le matin et l'après-midi : des activités de plein air dans des espaces dédiés, un suivi du travail scolaire demandé par les enseignants, des activités de loisirs.

Le repas des enfants est fourni (pique-nique) en lieu et place du repas cantine

Les consignes sanitaires et l'application des gestes barrières seront identiques aux modalités en vigueur dans les établissements scolaires.

Un planning/programme plus précis vous seront adressés avant le 25 mai

Ce dispositif est soumis à une inscription préalable avec l'adresse Inscriptions@mairie.labaule.fr **avant le 20 mai**

- coordonnées de la famille

- Nom prénom et classe de l'enfant
- présence obligatoire sur la semaine
- justificatifs professionnels

Les dispositions propres à chaque école vous sont spécifiées dans le courrier des directrices d'établissement



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

